**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 94 (1943)

Heft: 3

Rubrik: Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## COMMUNICATIONS

### Le sapin géant d'Orvin

En 1895 déjà, la Rédaction du « Journal forestier suisse » attirait l'attention du monde forestier sur le sapin géant d'Orvin, grâce à l'obligeance de Monsieur Müller, inspecteur forestier de la Bourgeoisie de Bienne, qui en avait alors donné une description très détaillée, une mensuration très minutieuse, ainsi que deux bonnes photographies.

Attendu que cet imposant monument de la nature est encore sur pied de nos jours, je me permets, après 47 ans, d'en donner des nouvelles, aussi bien à l'intention de ceux qui se souviennent encore, que de ceux, beaucoup plus nombreux déjà, qui en 1895, ne feuilletaient pas encore le « Journal forestier suisse ». J'estime qu'il n'est pas sans intérêt de redonner une description de l'arbre, qui doit être le plus considérable de la Suisse, d'en faire connaître les extraordinaires dimensions et d'en présenter une des dernières photographies.

A plusieurs reprises déjà, le bruit avait couru dans la région, que le gros sapin d'Orvin avait été abattu. Les fausses nouvelles ne datent pas de cette guerre! Désirant en avoir le cœur net, j'ai refait dernièrement, c'est-à-dire en août 1942, une visite à ce vénérable habitant de la montagne. A ma grande satisfaction, je l'ai retrouvé aussi étonnant que majestueux, me promettant d'en faire part aux lecteurs de ce journal, toujours soucieux d'esthétique forestière, malgré les duretés et les sombres préoccupations du moment.

Ce sapin, situé sur le territoire de la commune d'Orvin, au nord de Bienne, vit à l'état isolé, à 1070 m. d'altitude, au milieu d'un plantureux pâturage légèrement boisé, environ à 550 m. en direction sudest de la ferme de la « Tscharner ». Ce pâturage en pente peu rapide, incliné vers le nord-ouest, non loin de la crête de la partie orientale de la chaîne de Chasseral, est bien abrité, pourvu d'un sol profond, frais et riche en humus. Toutes ces conditions favorables réunies devaient forcément contribuer à la réussite d'un sapin de pareille race.

L'arbre possède une grosse tige principale, dont la circonférence, à hauteur de poitrine, est actuellement de 7,30 m., ce qui équivaut 2,32 m. de diamètre. A 26 m. de hauteur environ, cette tige se divise en plusieurs cimes de longueurs sensiblement égales, portant la hauteur totale de l'arbre à 34,5 m. A 2,50 m., 3,50 m., et 5 m. de hauteur, partent quatre tiges secondaires, qui à elles seules, seraient déjà de gros arbres de 3 à 4.5 m³ de volume.

Etant donné sa situation isolée, l'arbre est très branchu, son abondante couronne commençant à environ 5 m. au-dessus du sol, couvre une surface de plus de 2 ares. D'après M. Müller, le volume total de ce sapin serait de 66 m³, soit environ une centaine de stères.

La notice de 1895 mentionne qu'un sapin voisin de mêmes dimensions, situé sur le pâturage de la « Tscharner », donc à proximité immédiate de celui qui nous occupe maintenant, brisé par la foudre et

l'ouragan, avait été abattu vers 1880. Il avait fourni 96 stères de bois et accusait à la souche presqu'entièrement saine, 269 couches annuelles. D'où l'on en concluait, qu'à ce moment-là, l'âge du sapin d'Orvin ne devait pas dépasser 300 ans. Actuellement il est permis d'affirmer que les trois siècles sont bien révolus.

Il présente les signes évidents d'un dépérissement que je crains très rapide. Il est atteint de pourriture, comme en témoignent un important foyer à la souche et l'apparition de champignons sur la tige, à 5 m. de hauteur environ. Un mètre plus haut, un modeste écriteau proclame l'interdiction de faire du feu à proximité, mais hélas, il semble que le mal a déjà été fait, il y a du temps il est vrai. La couronne de l'arbre s'est fortement éclaircie depuis 1895, tout particulièrement dans la moitié supérieure, où l'on distingue un grand nombre de branches complètement ou à moitié sèches. Il faut se rendre à l'évidence, la fin approche à grands pas; il est vrai que l'agonie des vieux arbres est parfois très longue. Espérons que les prétextes qui sont de si brûlante actualité, n'auront pas à être invoqués au pied de ce splendide spécimen du règne végétal, et qu'on le laissera partir de sa belle mort.

P. E. Farron.

### La forêt des Rueyres (pied du Jura vaudois)

Des observations faites autrefois par des personnes ayant eu un contact étroit avec la forêt, ainsi que de nombreux anciens documents, nous apprennent que le chêne était jadis beaucoup plus répandu sur le Plateau suisse et au pied du Jura qu'il ne l'est actuellement. Dans les siècles écoulés, le chêne avait de la valeur, non pas seulement à cause de son bois, mais par son fruit, le gland, qui constituait une partie très importante de l'alimentation des cochons. En effet, ceux-ci étaient lâchés dans les bois de chênes à la recherche des glands; ce système d'utilisation des produits de la forêt s'appelait le panage.

Les causes du recul du chêne sont multiples; citons entre autres: la fourniture des traverses de chemins de fer; la préférence donnée dans les reboisements à des essences d'un développement plus rapide et d'un rendement plus immédiat, ce qui nous a valu en beaucoup d'endroits ces peuplements purs d'épicéas, massifs uniformes sous le couvert desquels aucun recrû ne se produit; aucune végétation herbacée, souvent pas même celle des mousses n'a la possibilité de naître. Forêts créées en vertu d'une conception erronée.

Heureusement, nous possédons encore des boisés où le chêne règne non pas en maître incontesté, mais dans lesquels il occupe une place importante par le nombre et la taille des plantes et où, on ose le supposer, on s'applique à le conserver. A cette catégorie appartient la grande forêt qui, du sud-ouest au nord-est, se déploie entre Mont-la-Ville, Lapraz, d'une part, Cuarnens et Moiry, de l'autre. Située entre 650 et 750 m. d'altitude, elle porte successivement les noms de Jaccard,

bois Saint-Maire, bois des Rueyres et se continue, plus au nord-est, encore jusque vers Romainmôtiers-Croy. Diverses parcelles de cette dernière région s'appellent : Bois du Chêne, Bois des Chênes, le Chanoy, ce qui est très significatif.

Pendant l'été 1942, dans le cours de plusieurs excursions, j'ai exploré attentivement la surface forestière signalée en premier lieu cidessus et dont le Bois des Rueyres forme la plus grande partie. Je ne suis pas sylviculteur, donc j'ignore les traitements qui ont été appliqués dans le passé aux forêts précitées; de même, je me déclare incompétent quant à ceux auxquels elles sont ou pourraient être soumises. Dans les lignes qui suivent, je dirai simplement ce que j'ai observé, dans l'idée d'engager les sylviculteurs, ainsi que les botanistes, à se rendre sur les lieux pour s'y livrer à l'étude. De celle-ci, les résultats acquis ne pourront être qu'intéressants.

Du point de vue géologique, le sous-sol est constitué dans sa plus grande partie par des dépôts de l'ancien glacier du Rhône, avec de nombreux blocs erratiques; le reste par de l'urgonien supérieur.

Venons-en à la composition de la forêt. Précisons, tout d'abord, que l'espèce de chêne présente est essentiellement le chêne rouvre (Quercus sessiliflora Smith); l'autre, le chêne pédonculé, est beaucoup plus rare. Les sujets de très grande taille ne sont pas légion, mais on observe toutefois ici et là de superbes spécimens, au fût droit, régulier, à la cime majestueuse, mesurant 50 cm. de diamètre et davantage. D'une manière générale, les chênes de notre forêt sont de taille moyenne et souvent petite; dans ce cas, ils croissent à l'état serré.

Le fayard apparaît aussi, très répandu, sous la forme de sujets de taille imposante et dominants; ailleurs, sous celle d'individus petits, mais croissant en massifs d'une extrême densité.

Le charme accompagne partout les espèces précédentes; il conserve une taille plutôt faible et fructifie abondamment; les jeunes pieds répandus sur le sol en donnent la preuve. Le long des lisières, il se présente surtout sous la forme de buissons dont les branches s'étalent sur le terrain.

Les conifères sont représentés par le pin sylvestre, le pin Weymouth, le sapin, l'épicéa et le mélèze. Du premier, on voit, par-ci par-là, de nombreux et magnifiques spécimens à la taille élancée et d'aspect vigoureux. Quant au Weymouth, plusieurs pieds portant des cônes longs de 15 à 20 cm. se remarquent à la lisière inférieure, non loin du hameau des Mousses. On peut admettre, sans autre, qu'ils ont été plantés.

Le sapin et l'épicéa sont représentés par de nombreux individus de haute taille et ordinairement disséminés dans l'étendue de la forêt; mais, par places, ils constituent des peuplements assez purs et parfois au sein de l'association fayard-chêne, on distingue beaucoup de jeunes et moyens épicéas très vigoureux qui, avec le temps, ne manqueront pas de grandir et de dominer leurs protecteurs actuels.

En fait de mélèzes, il n'y en a que très peu.

Une espèce très commune dans toute l'étendue de la forêt, c'est l'alisier torminal (Sorbus torminalis Crantz). Les individus sont innombrables, mais de taille réduite; quelques-uns atteignent cependant 3 à 4 m. de hauteur, mais la tige reste mince, élancée et a l'aspect d'une gaule. Aucun n'est fertile; je n'en ai pas vu un seul portant des fruits. Sans doute, leur existence dans le bois des Rueyres est redevable aux oiseaux migrateurs qui, ayant mangé des baies ailleurs, là où l'arbre fleurit et fructifie d'une manière normale, ont transporté les graines dans leur tube digestif, puis les ont libérées avec leurs déjections.

Quelques bouleaux se rencontrent ici et là, ainsi que l'érable sycomore, l'érable plane, l'érable champêtre et l'érable à feuilles d'obier (Acer opulus Ait.).

Les impénétrables fourrés constituant les lisières extérieures, ou qui bordent les routes traversant la forêt, se composent des espèces bien connues : noisetier, prunier épineux, érable champêtre, cornouiller, troène, etc.

Ce qui ne manque pas d'étonner, c'est la grande rareté du peuplier tremble, des sorbiers (Sorbus aucuparia et aria) et l'absence totale de l'if et du houx. Du moins, dans mes nombreux tours à travers la forêt, je n'ai aperçu aucun représentant de ces deux espèces. Les fougères, elles aussi, à part la fougère impériale (Pteridium aquilinum), sont rares.

Le botaniste fera aux Rueyres d'intéressantes observations; au printemps, il admirera une abondante floraison de primevères, d'hépatiques; plus tard, de vastes tapis de pervenches; puis, dans les rares clairières : la campanule à feuilles de pêcher (C. persicifolia), le trèfle pourpre (Trifolium rubens), le lis martagon, etc.

Pour qui ne connaît que les pessières, les sapinières pures ou mélangées du Jura ou des pentes qui le flanquent, une excursion en zigzag à travers le bois des Rueyres est une révélation. En effet, on peut y admirer une imposante végétation de chênes, fayards et charmes, croissant en un mélange souvent harmonieux, et on peut se faire une idée, approximative bien entendu, de l'aspect que présentait la forêt du Plateau suisse à l'époque reculée à laquelle l'homme ne l'avait pas encore attaquée et surtout n'avait pas encore déclaré la guerre au chêne.

Sam. Aubert.

# Pour l'utilisation économique du bois dans la construction

Le 9 juin 1942, M. le conseiller national *Reinhard*, directeur des travaux publics de la ville de Berne, a déposé sur le bureau du Conseil national une *motion* touchant à l'industrie du bâtiment. Il demandait que des mesures fussent prises afin de provoquer, suivant un plan préétabli, l'utilisation économique des matériaux de construction et

spécialement de ceux qui sont utilisables sans ciment. Voici les passages de cette motion qui se rapportent directement au bois:

« Le Conseil fédéral est invité, afin de maintenir l'industrie du bâtiment en dépit de la pénurie de matériaux, à faire prendre par les services de l'économie de guerre des mesures permettant: ... de créer des dépôts suffisants de bois de construction; d'établir des normes générales pour les sections; d'édicter des prescriptions sur l'emploi du bois dans la construction de maisons d'habitation ou de bâtiments industriels; de développer les efforts pour propager l'emploi du bois et de prévoir une redevance sur chaque mètre cube abattu en forêt; ...»

La motion Reinhard a été discutée au cours de la session de décembre et acceptée pour étude par le chef du Département fédéral de l'économie publique après avoir été transformée en « postulat ».

Dans l'exposé qu'il fit devant le Conseil national, M. Reinhard montra avec beaucoup de raison que la surexploitation considérable de nos forêts depuis la guerre nous imposait le devoir d'utiliser le bois de la façon la plus profitable et la plus économique. Il dit en substance: « Nous ne pouvons puiser à l'infini dans nos réserves et il est nécessaire de veiller à ce qu'une stricte économie soit appliquée dans tous les chantiers de charpentiers et dans tous les ateliers de menuisiers . . . » Ces constatations, nous nous en réjouissons, correspondent tout à fait à ce que nous avons dit maintes fois dans ce journal.

Selon M. Reinhard, l'utilisation économique du bois dans le bâtiment et la création de dépôts suffisants de bois de construction sont conditionnées par l'application d'une mesure importante : la normalisation des sections. Voilà maintenant cette question posée aussi devant les Chambres fédérales. Il est donc permis d'espérer un progrès prochain dans ce domaine, d'autant plus que Lignum, l'Association suisse en faveur du bois, a déjà fait d'importants travaux préparatoires.

Le motionnaire demande aussi l'annulation des prescriptions légales qui entravent actuellement encore la construction en bois et la mettent en état d'infériorité vis-à-vis des bâtiments en pierre. Il s'agit entre autres de l'écartement des bâtiments, des tarifs d'assurance et des conditions d'hypothèque. Les progrès réalisés dans la construction des foyers et les produits ignifuges dont nous disposons aujourd'hui ne justifient plus de telles prescriptions. Signalons à ce propos la publication bien documentée que fera paraître prochainement « Lignum » et qui montrera combien les bâtiments en bois sont traités de façon diverse, et souvent fort peu compréhensive, dans les différents règlements concernant la police des constructions. Cette publication est appelée à jouer un rôle de tout premier plan et participera grandement à l'annulation de certaines prescriptions réclamée par M. Reinhard.

M. Reinhard parla encore d'une sous-exploitation de nos forêts pendant la période d'avant-guerre. En fait, cette sous-exploitation n'existait pas dans toutes les forêts suisses, mais certainement dans celles de nombreuses régions de montagne. Cela n'enlève rien à cette constatation qu'avant la guerre déjà la production ligneuse indigène ne couvrait pas nos besoins. On ne saurait donc s'attendre à ce que nos forêts, affaiblies par les surexploitations, les satisfassent après la guerre. Et cependant, comme M. Reinhard le prédisait, il est toujours possible que surviennent des temps où « les produits de la forêt perdront à nouveau la considération générale » et où il faudra reprendre la lutte pour l'écoulement du bois indigène. Il est donc parfaitement justifié de demander un redoublement de la propagande en faveur de l'utilisation du bois. C'est justement parce que notre production de bois va devenir toujours plus insuffisante, partant plus précieuse, qu'il faut tout mettre en œuvre pour en assurer, sur des bases rationnelles, l'utilisation pleine et entière. M. Reinhard fait sienne la proposition de prélever une taxe sur chaque mètre cube de bois abattu, afin de créer des fonds de propagande en faveur de l'économie forestière et de l'utilisation du bois.

Dans de nombreux milieux, on saluera avec plaisir les propositions de M. le conseiller national Reinhard. L'utilisation rationnelle du bois est dans l'intérêt de notre économie générale. Elle n'est pas seulement une nécessité de ce temps de guerre; elle est une des conditions de la restauration du capital productif de nos forêts endommagées par les surexploitations.

W.

(Le marché des bois nº 9 - XXIV, pages 164 à 166.)

#### **CHRONIQUE**

#### Confédération

Livraison et acquisition de bois de feu. Dans sa circulaire 10 HB, du 25 janvier 1943, la Section du bois de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail complète ses instructions et communications précédentes sur le sujet susnommé. Faute de place, il n'est pas possible de les reproduire intégralement ici; aussi devons-nous nous borner au choix de celles qui présentent un intérêt général.

### A. I. 1º Droit à l'acquisition pour 1942/1943.

Il règne encore ça et là quelque incertitude dans l'application des dispositions existantes. C'est pourquoi nous répétons que les attributions de bois de feu, pour l'année de rationnement 1942/1943, sont ainsi fixées :

- a) 60 % de la part de bois comprise dans le contingent de base pour foyers domestiques (chauffage des logements, groupe V).
- b) 60 % des quantités de bois déclarées comme besoins d'avantguerre et vérifiées par les offices des combustibles pour ce qui concerne l'industrie, l'artisanat, les entreprises de transport et les groupes de consommateurs I—IV de la catégorie « Foyers domestiques ».